



CSE ordinaire du 31 août 2023

Déclaration préalable

Les élu.es CGT constatent l'absence d'un point « Cherbourg » à l'ordre du jour de ce CSE.

Pour rappel, les élu.es CGT vous ont formulé cette demande au CSE extra du 6 juillet 2023.

Faut-il également rappeler que le travail que vous avez mis en place concernant Cherbourg La Noé n'est à date pas terminé puisque vous ne nous apportez aucun élément nous amenant à penser que la situation est stabilisée et vous permet d'envisager la réorganisation que vous souhaitez.

Les élu.es CGT Normandie dénoncent un dialogue social déloyal et nuisible aux intérêts des salarié.es et usager.es.

Vous décidez de mener ce nouveau projet à marche forcée et d'ignorer nos demandes d'une information pleine et entière, par conséquent les élu.es CGT vous demandent de détendre le calendrier sur ce projet.

Nous considérons qu'en l'état, une consultation fin septembre est inenvisageable.

➤ Consultation sur le programme systèmes de sûreté (STS)

Un programme national prévoit d'équiper les agences de systèmes de vidéosurveillance et de systèmes d'alertes individuels partant du constat supposé d'une montée généralisée de la violence. La CSSCT s'était exprimée en faveur d'une consultation site par site au regard des situations propres à chacun. La Direction refuse et impose un vote global.

Déclaration des élu.es CGT :

Une fois de plus, la Direction n'entre dans le dossier de la sécurité des agent.es et usager.es que par le volet sécuritaire et technologique.

Faire porter l'intégralité et l'exclusivité de la responsabilité des tensions sur les usager.es n'est pas acceptable pour la CGT Pôle emploi!

Les personnels de Pôle emploi doivent se sentir et être réellement en sécurité sur leur lieu de travail. Toute agression verbale ou physique est bien évidemment insupportable !

Pôle emploi, en tant qu'employeur, doit garantir la santé et la sécurité de ses agents. Cela passe par une analyse approfondie et sincère de la situation. Pour la CGT, seule l'utilisation de la méthode de l'arbre des causes, permettrait de comprendre mais aussi de prévenir ces tensions.

La Direction doit accepter de débattre sur la violence institutionnelle infligée aux privé.es d'emploi dont sont comptables les politiques gouvernementales et de l'organisation du travail subie dans les agences et services.

Pour la CGT Pôle emploi, la liste des mesures à l'origine de l'augmentation des tensions avec les usager.es est longue et sans être exhaustif on peut citer :

- Les contre-réformes successives de la réglementation d'assurance chômage qui ne font que réduire les droits des précaires et privé.es d'emploi, accentuer leurs obligations et les stigmatiser en les rendant responsables du chômage,
- La contre-réforme des retraites, totalement injustifiable et purement idéologique, faisant peser encore plus d'incertitudes et d'injustices sur l'ensemble des travailleurs.

- Les différents plans gouvernementaux visant à faire baisser le taux de chômage, quoi qu'il en coûte et dans une logique strictement comptable : plan DELD, parcours de remobilisation, Contrat d'Engagement Jeunes, le plan Métiers Viviers Sectoriels, sans omettre l'augmentation du contrôle de la recherche d'emploi,
- Le tout numérique imposé par Pôle emploi entraînant la mise à l'écart d'une partie des privé.es d'emploi de leurs droits et de nos services,
- Des agent.es en contrats précaires et des jeunes volontaires en service civique, non formé.es, à l'accueil de nos sites, qui se retrouvent en première ligne, souvent sans réponse adéquate, face aux demandes et à la détresse des usager.es,
- La mise en œuvre depuis 2015 de NPDE (Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi), qui a entraîné la fermeture des accueils l'après-midi et la suppression des réceptions sans rendez-vous. L'accueil rénové et ADD sont venus démunir encore plus les agent.es dans l'exercice de leur métier. Les conséquences de ces organisations des accueils et de la délivrance des services n'ont, depuis, jamais été questionnées.

Pour la CGT Pôle emploi, le Gouvernement et la direction de Pôle emploi doivent assumer leurs responsabilités et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et stopper les violences.

Cela passera nécessairement et notamment par l'abandon des mesures coercitives à l'encontre des précaires et privé.es d'emploi, par une refonte de la délivrance des services à l'accueil, respectueuse des usager.es et des agent.es, d'une offre de service, non segmentée, permettant à chaque collègue, formé.e et qualifié.e, de répondre à toutes les sollicitations et de fait l'arrêt de l'individualisation.

Pour faire simple, la première violence subie par les agent.es c'est d'avoir le sentiment de ne pas être aussi compétent.e qu'avant face à leurs

usager.es. Ce sentiment est généré par votre organisation du travail.

Pour ces raisons, les élu.es CGT au CSE ont voté contre ce projet.

Toutes les autres OS n'ont pas pris part au vote, par conséquent, le projet a recueilli un avis défavorable de la part du CSE.

➤ **Consultation sur les jours de pont et jours mobiles 2024.**

Sur demande de la DG, la Direction sollicite un report de ce vote au mois prochain au motif des jours fériés en mai 2024 qui entraîneraient une fermeture de trois jours consécutifs des agences.

➤ **Points sur les conditions de travail des agents placement suite à la délibération du CSE du 3 juillet 2023.**

Les réponses apportées par la Direction étant volontairement tronquées et le plan d'action inopérant, les élu.es donnent mandat à SECAFI pour la mise en œuvre d'une expertise qui ne se contentera pas de mesurer la tâche des agent.es à la taille de leurs portefeuilles et prendra en compte la charge réelle et les conditions de travail.

Expertise votée à l'unanimité des élu.es, au grand dam de la Direction.

➤ **Information sur les tests liés aux évolutions de la démarche qualité de Pôle emploi en 2023 au sein de la région.**

La Direction nous assure que les agences tests (St-Lô et Forges-les-Eaux pour le volet entreprise, Rouen-Quevilly et Evreux-Delaune pour la demande) se sont portées volontaires après consultation des salarié.es (*sic*!).

Il s'agit de transformer les engagements de service en *promesses*.

Ces promesses seront envoyées le vendredi précédent le RDV par SMS avec l'assurance pour le DE de se voir remettre soit une offre soit un service. Côté entreprise, les employeurs recevront un courrier leur indiquant la date du prochain suivi.

➤ **Point œuvres sociales**

Le bureau nous informe de l'organisation d'un jeu en ligne pour utiliser le reliquat d'un avoir de 1900€ sur les cartes Illicado.

La CGT aurait apprécié un vote sur le sujet.

➤ **Infos RH**

Malgré notre demande, la DR maintient le calendrier sur la consultation relative à la réorganisation du bassin de Cherbourg. La DR n'est pas en mesure de nous communiquer les résultats des ateliers. Ils le seront pour la CSSCT du 13 septembre.

La programmation FSE/AIJ 2018-2023 arrivant à son terme prochainement, les agent.es sur ces fonctions souhaitent savoir si leur mission arrive à son terme ou si une poursuite leur sera proposée. La Direction n'a pas d'information pour le moment.

➤ **Questions diverses**

La CGT interroge la Direction sur une fiche RPS relative aux travaux de décapage des sols sur les heures de service et obligeant les agent.es à quitter le site en raison des émanations liées à l'utilisation d'un produit non homologué par Pôle emploi.

La CGT demande que ce genre d'opération soit effectué en dehors des horaires de travail, dans le respect des procédures afin de protéger la santé des personnels de Pôle emploi et des prestataires qui intervenaient sans protection.

Depuis la validation auto des indus, on observe un accroissement des demandes d'effacement de dette à traiter par l'IPT ; Une demande a été faite à la DAP afin de connaître les délais moyens de traitement des rapports pour répondre aux sollicitations des DE en agences, au 3949 et par CVM. On regrettera l'absence de communication et de transparence sur les délais de traitement comme si cela devait rester secret vu les délais particulièrement longs (avec potentiellement des conséquences sur les demandes de RSA en attente).

Les délais sont de 6 mois pour les indus et 3 mois pour les DV.

La Direction indique avoir conscience du problème et analyser les raisons de ces délais.

Prochain CSE le 28 septembre 2023.